

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2262

16 septembre 2008

SOMMAIRE

3 H S.A. Holding	108549	Key Projects S.A.	108546
Access Participations S.A.	108561	Leisure Holding International Sàrl	108530
Adrifin Luxembourg S.A. (SPF)	108532	Lignum International	108533
Bellevue Real Estate Development S.A.	108538	Max Participations II S.à r.l.	108539
Boaz Private Equity Holdings	108540	Merrill Lynch German Hotel Investment S.à r.l.	108543
Bourbon Capital	108540	MLArg Real Estate 7	108544
Bureau Veritas Luxembourg S.A.	108541	MLArg Real Estate GP S.à r.l.	108544
Coffee Investments S.A.	108530	Murfet S.A.	108535
Cofinance Group	108542	Navcon S.A.	108559
Cofinance Group	108538	Nemus International	108533
Crema Holdings Sàrl	108534	Neo Invest Sàrl	108535
Curitiba Investments S.à r.l.	108536	Nirvana Holding S.A.	108550
D.G.C. Conseil S.A.	108575	OFI Single Select	108575
Efer Holding S.A.	108546	Onyx International SA	108533
eSolve Capital S.A.	108531	PanEuropean Investments S.à r.l.	108537
Eterem Holding S.à r.l.	108541	Patron Eurosail S.à r.l.	108551
Eurazeo Real Estate Lux	108576	Perrard Matériel S.A.	108550
Europe Capital Partners S.A.	108540	Pestana Luxembourg	108536
Europe Investors & Finance S.A.	108550	Pharos Real Estate Fund	108539
Fix Finance S.A.	108548	Pierre Guérin Finances. S.A.	108532
Freighter Leasing S.A.	108530	Power Investments International II S.à r.l.	108542
Generalcorp	108534	Private Wealth Consulting S.à r.l.	108532
GKM - Immo	108570	Saint Clair Luxembourg S.à r.l.	108531
G&P Invest Sicav	108535	S.G.C. Luxembourg S.A.	108536
International Communication Systems S.A.	108531	Sibemol Holding S.A.	108539
ITXC IP Holdings	108541	Signes I S.A.	108575
Jasperl S.A.	108572	Sogeci International Holding S.A.	108549
KANDAHAR (Luxembourg) N°1 LIMITED S.à r.l.	108547	Somurel S.A.	108547
KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED S.à r.l.	108545	Spaqui S.A.	108534
KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.à r.l.	108545	TP Investments S.à r.l.	108538
KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED S.à r.l.	108548	TransEuropean Property Holdings (Lu- xembourg) III Sàrl	108537
KANDAHAR (Witney) S.à r.l.	108543	Vesta Investments S.A.	108537
		Vodafone International 2 S.à r.l.	108550
		WIF S.A.	108549

Coffee Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.459.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 février 2002, acte publié au Mémorial C n^o 913 du 14 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COFFEE INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112870/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12912. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Freighter Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 121.986.

Constituée par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 novembre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 201 du 17 février 2007. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 15 janvier 2007, acte publié au Mémorial C n^o 643 du 18 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Freighter Leasing S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112873/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12914. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Leisure Holding International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.222.547,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 49.111.

CLOTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société LEISURE HOLDING INTERNATIONAL Sàrl, décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 17 mars 2004, a été clôturée lors de l'assemblée générale sous seing privé tenue en date du 23 juillet 2008.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers et aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation, et dont la remise n'aurait pu leur être faite, seront déposées à la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112977/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Saint Clair Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 691.225,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 89.995.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Saint Clair Luxembourg S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 28 novembre 2006, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 22 juillet 2008.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112978/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

International Communication Systems S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 30.450.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait à des fins de publication

Par jugement du 21 février 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société INTERNATIONAL COMMUNICATION SYSTEMS S.A., numéro RCS B. 30.450, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, siège dénoncé le 12 octobre 1990.

Pour extrait conforme

M^e Olivier LENERT

Le liquidateur

Référence de publication: 2008112937/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

eSolve Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.220.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 1^{er} août 2008 que:
- le siège social de la société est transféré au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112943/717/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Private Wealth Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.694.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n ° 1729 du 4 décembre 2002, et modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 20 juin 2006, acte publié au Mémorial C n ° 2156 du 17 novembre 2006
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE WEALTH CONSULTING S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008112888/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12276. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Adrifin Luxembourg S.A. (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 136.535.

Extrait des résolutions adoptées par l'administrateur unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.
Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008112986/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Pierre Guérin Finances. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 87.238.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par les actionnaires suivant acte du 7 décembre 2007 du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé en date du 9 juillet 2008.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq ans au siège de PIERRE GUERIN SAS, 179, Grand Rue, F-79210 Mauzé-sur-le-Mignon, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008112976/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Nemus International, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 88.969.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112979/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Lignum International, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 88.966.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112980/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Onyx International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 117.087.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 10 juillet 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste d'Administrateur de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alan DUNDON, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société avec effet au 31 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008113002/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Generalcorp, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.660.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juillet 2008

En date du 24 juillet 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Robert Scharfe, Jean Pfeiffenschneider, Jean-François Fortemps et Bernard Tancre pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GENERALCORP

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113022/584/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Spaqui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 47.623.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112982/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Crema Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 139.898.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112993/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Murfet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.149.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112996/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Neo Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 138.012.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112997/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 28. Mai 2008

Am 28. Mai 2008 hat die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- Verlängerung der Mandate als Verwaltungsratsmitglieder von den Herren Wolfgang Schuhmann, Eduard Motter und Christian Dominique bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung von 2009.

- Verlängerung des Mandates von PricewaterhouseCoopers als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung von 2009.

Luxemburg, den 28. Mai 2008.

Für gleichlautenden Auszug

G&P Invest SICAV

Fortis Banque Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2008113029/584/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

S.G.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.087.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 31 décembre 2006:

- Monsieur Giorgio SULSER, demeurant au 21-23, rue du Clos à Genève (Suisse), Président
- Monsieur Takeo HARADA, demeurant au 2514 Shonan Takatori à Yokosuka City, Kanagawa Pref. (Japon)
- Monsieur Lorenzo BANCHERO, demeurant au 16, rue Via Gorgona à Genua (Italie)

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113032/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12169. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Curitiba Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 111.056.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir John Kleynhans, a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113075/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Pestana Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 17.673.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113076/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

PanEuropean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.428.775,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.884.

Il est à noter que l'adresse correcte du gérant de la Société Monsieur Ian Baker est la suivante: Sally Port, High Road, Chipstead, Surrey CR5 3QP, Great Britain (Grande-Bretagne).

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113062/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Vesta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.711.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 2 mai 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste d'Administrateur B de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alan DUNDON résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'Administrateur B de la société avec effet au 31 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008113056/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

TransEuropean Property Holdings (Luxembourg) III Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.682.

Il est à noter que l'adresse correcte du gérant de la Société Monsieur Ian Baker est la suivante: Sally Port, High Road, Chipstead, Surrey CR5 3QP, Great Britain (Grande-Bretagne).

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113064/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Cofinance Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 80.108.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir John Broadhurst Mills, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113079/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

TP Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 117.307.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie et John Broadhurst Mills, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: John Broadhurst Mills: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Hermanus Roelof Willem Troskie: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113077/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Bellevue Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.391.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2008

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2008, les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Les mandats des administrateurs, Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos, demeurant tous deux professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, sont confirmés et se termineront en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008112944/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Sibemol Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 23.538.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2008

1. La liquidation de la société SIBEMOL HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2008112955/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Max Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.062.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 25 août 2008

Le gérant unique a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société a été transféré, avec effet immédiat au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Max Participations II S. à r. l.

SGG Corporate Services S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008112961/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Pharos Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.059.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires le 16 mai 2008

En date du 16 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pharos Real Estate Fund

Fortis Banque Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008113024/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Boaz Private Equity Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 92.128.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 18 juillet 2008

En date du 18 juillet 2008, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Jean Pfeiffenschneider, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur en date du 14 juillet 2008.

Luxembourg le 20 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS, Sicav
Fortis Banque Luxembourg S.A.
Robert ARCHBOLD
Head of Fund Administration

Référence de publication: 2008113031/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Bourbon Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.213.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juillet 2008

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113035/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Europe Capital Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 35.548.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 juillet 2008

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé unanimement de

- renommer Mr Renato Mazzolini, Mr Vincent Goy et Mme Marie-Rose Lugli administrateurs jusque l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

- Renommer Mme Monique Tommasini en tant que commissaire aux comptes jusque l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme
ECP S.A.
Signature

Référence de publication: 2008113305/1138/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Bureau Veritas Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 82.196.

En votre qualité d'Administrateurs de la société BUREAU VERITAS Luxembourg SA, je vous informe par la présente de ma décision de démissionner de mes fonctions d'Administrateur et de Directeur Délégué de cette société avec effet à la date du 30 septembre 2008.

Je vous remercie de bien vouloir faire le nécessaire aux fins de nomination de mon successeur.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de mes salutations distinguées.

Luxembourg le 1^{er} septembre 2008.

Bernard MAURIN

Copie:

Mme Patricia FISCHER

Référence de publication: 2008113309/9344/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00639. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Eterem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 93.686.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 mai 2003, acte publié au Mémorial C n^o 665 du 24 juin 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETEREM HOLDING S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008112856/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12269. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

ITXC IP Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 100.682.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les données en relation avec Monsieur John Randall FREEMAN, gérant de la Société:

L'adresse professionnelle de Monsieur John Randall FREEMAN est la suivante:

10, Jalan Pokok Serunai, Singapore 468147.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Pour ITXC IP HOLDINGS

SGG Corporate Services S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008113087/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Power Investments International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.760.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.146.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuées en date du 13 juin 2008 que:

- KARPAT ENERGO KERESKEDELMI ES SZOLGALTATO ZARTKÖRŰEN MŰKÖDŐ RESZVENYTARSASAG,

A cédé les parts sociales qu'elle détenait dans Power Investments International II S.à r.l. à System Investment Corp., une société anonyme constituée et régie par les lois de Panama, ayant son siège social au 53, E Street, MMG Tower, 16th Floor, Marbella, Panama, République de Panama, inscrite au registre public de Panama sous le numéro 619662.

Suite à ce transfert, les parts sociales de Power Investments International II S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

	Parts sociales
- SYSTEM INVESTMENT CORP.	5.748.000
- POWER INVESTMENTS INTERNATIONAL	12.500
Total:	5.760.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour Power Investments International II S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008113074/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Cofinance Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 80.108.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date 2 juin 2008

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire prévue en 2009 a savoir:

1. Administrateurs:

M. Jean-Claude Pick, 26, Chemin de Bellevue, CH 1005 Lausanne, Suisse.

- M. John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

- M. Serge Krancenblum, 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

2. Commissaire aux Comptes:

- Crown Corporate Services S.a.r.l., 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. Délégué a la gestion journalière:

- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Claude Pick, 26, Chemin de Bellevue, CH 1005, Lausanne, Suisse, en tant que délégué à la gestion journalière jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113078/631/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Merrill Lynch German Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.788.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Mark Stephen FENCHELLE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008;
- de nommer Madame Teodora CIOTA, née le 3 janvier 1975 à Medias, Roumanie, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John Michael KATZ
- Monsieur Michel RAFFOUL
- Monsieur Guy HARLES
- Madame Teodora CIOTA

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

MERRILL LYNCH GERMAN HOTEL INVESTMENT S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008113083/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00410. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

KANDAHAR (Witney) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.508.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} août 2008 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant avec effet au 20 août 2008 de Mr. Martin Francis McGANN;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 20 août 2008 et pour une durée illimitée, Mr. Michael Peters Tyler, né le 7 mars 1966 à Leicester (Grande-Bretagne), ayant son adresse privée au 99 Haydon Park Road, SW19 8JH Wimbledon (Royaume-Uni).
- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

Gérants:

- TMF Corporate Services S.A.
- Mr. Jorge Pérez Lozano
- Mme Amanda Jane Hill
- Mr. Michael Peters Tyler

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008113073/805/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

MLArg Real Estate 7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.518.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 mai 2008

En date du 20 mai 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008;
- de nommer Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Steven GLASSMAN, gérant A
- Monsieur Mark FENCHELLE, gérant A
- Monsieur Michel E. RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

MLARG REAL ESTATE 7

Signature

Référence de publication: 2008113080/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

MLArg Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.704.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 mai 2008

En date du 20 mai 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008;
- de nommer Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ, gérant A
- Monsieur Robert BARNES, gérant A
- Monsieur Guy HARLES, gérant B

- Monsieur Michel E. RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

MLARG REAL ESTATE GP S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008113082/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 162.040,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.697.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 4 août 2008 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant avec effet au 20 août 2008 de Monsieur Martin McGANN; et
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 20 août 2008 et pour une durée illimitée, Monsieur Michael Peters Tyler, né le 7 mars 1966 à Leicester (Grande-Bretagne), ayant son adresse privée au 99 Haydon Park Road, SW19 8JH Wimbledon (Royaume-Uni).
- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

Gérants:

- Monsieur Jorge Pérez Lozano
- Monsieur Martijn Bosch, et
- Monsieur Michael Peters Tyler

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113070/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.698.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 4 août 2008 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant avec effet au 20 août 2008 de Monsieur Martin McGANN; et
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 20 août 2008 et pour une durée illimitée, Monsieur Michael Peters Tyler, né le 7 mars 1966 à Leicester (Grande-Bretagne), ayant son adresse privée au 99 Haydon Park Road, SW19 8JH Wimbledon (Royaume-Uni).
- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

Gérants:

- Monsieur Jorge Pérez Lozano
- Monsieur Martijn Bosch, et
- Monsieur Michael Peters Tyler

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113071/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Efer Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 53.680.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2008 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer:

* TMF Administrative Services S.A.

* TMF Corporate Services S.A.

* Monsieur Fernando Riba

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

* L'Alliance Révision SARL, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 46498.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113066/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Key Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.607.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 août 2008 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer:

* TMF Corporate Services S.A.

* Monsieur Gérald Calame

* Monsieur Joaquim Semiao

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

* L'Alliance Révision SARL, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 46498.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113067/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Somurel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.789.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 août 2008 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer:

* TMF Corporate Services S.A.

* Monsieur Donato D'Oria

* Monsieur Jehangir Jamshed Mehta

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

* L'Alliance Révision SARL, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 46498.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113068/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

KANDAHAR (Luxembourg) N°1 LIMITED S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.696.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 4 août 2008 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant avec effet au 20 août 2008 de Monsieur Martin McGANN;

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 20 août 2008 et pour une durée illimitée, Monsieur Michael Peters Tyler, né le 7 mars 1966 à Leicester (Grande-Bretagne), ayant son adresse privée au 99 Haydon Park Road, SW19 8JH Wimbledon (Royaume-Uni); et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

Gérants:

- Monsieur Jorge Pérez Lozano

- Monsieur Martijn Bosch, et

- Monsieur Michael Peters Tyler

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113069/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.198.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 4 août 2008 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant avec effet au 20 août 2008 de Mr. Martin Francis McGANN; et
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 20 août 2008 et pour une durée illimitée, Mr. Michael Peters Tyler, né le 7 mars 1966 à Leicester (Grande-Bretagne), ayant son adresse privée au 99 Haydon Park Road, SW19 8JH Wimbledon (Royaume-Uni).
- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

Gérants:

- Monsieur Jorge Pérez Lozano
- Monsieur Martijn Bosch, et
- Monsieur Michael Peters Tyler

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113072/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.350.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement des actionnaires de FIX FINANCE S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 18 juillet 2008, du transfert de siège social de la société sus-mentionnée au 08, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 01^{er} août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008112959/1268/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Sogeci International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 36.171.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112885/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12810. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

WIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 88.096.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 31 juillet 2008 que:

1) Les démissions avec effet au 21 juillet 2008 des trois administrateurs:

- Monsieur Roger GREDEN, né le 28.10.1953 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest;
- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, né le 20.10.1948 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Viville (Arlon), 65, rue de Freylange;

- Madame Nelly NOEL, née le 26.10.1946 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund;

et la démission avec effet au 21 juillet 2008 de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Werner SAS, né le 24.01.1952 à Weidenau (Allemagne), demeurant à B-1150 Bruxelles, 16, rue David van Bever;

ont été acceptées

2) Le mandat du commissaire aux comptes Codeja S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, étant venu à échéance, il n'a pas été reconduit.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008113020/3560/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

3 H S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 49.077.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112886/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12820. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Perrard Matériel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.
R.C.S. Luxembourg B 29.804.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du avril 2008

Nomination de la société Interaudit S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, comme Commissaire aux comptes de la Société pour le contrôle des comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour avis sincère et conforme
Pour PERRARD MATERIEL S.A.
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2008113013/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Europe Investors & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.628.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n^o 223 du 23 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPE INVESTORS & FINANCE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008112875/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12916. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Vodafone International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 83.089.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112878/1336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11485. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Nirvana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 57.238.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 août 2008

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), et Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Mesdames RIES-BONANI Marie-Fiore et SCHEIFFER-GILLEN Romaine, administrateurs sortant. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur SCHAUS Adrien, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
NIRVANA HOLDING S.A.
ALEXIS DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008113041/545/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Patron Eurosail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.172.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Capital G.P. III Limited, a Gibraltar Company whose registered office is situated at Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, as general partner of Patron Capital L.P. III a limited partnership formed in the United Kingdom whose principal place of business is situated at Suite 7B & 8B, Town Range, Gibraltar (the Sole Shareholder),

here represented by Michael Vandeloise, private employee, residing professionally in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Gibraltar.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Patron Eurosail S.à r.l." (the Company) qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, *inter alia*, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The manager/board of managers is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the by the joint signature of any two managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, any two managers, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager or managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the manager/board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets under a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the sum of the payments received under such assets under the same compartment exceed the payments to be made by the Company under the same compartment, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment. All other assets allocated to a compartment are exclusively available to the investors (the Investors) thereunder and the creditors (the Creditors) whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 23. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 24. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 500 (five hundred) shares have been subscribed by the Sole Shareholder.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

108555

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,000.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Géraldine SCHMIT, director of company, born on 12th November 1969, in Messancy (Belgium), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg; and

- Michael VANDELOISE, private employee, born on 16th July 1982 in Luxembourg, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2. the registered office is established at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

Patron Capital G.P. III Limited, une société ayant son principal établissement à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar actant pour le compte de Patron Capital L.P. III, ayant son principal établissement à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Gibraltar.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Eurosail Sarl" (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs

et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission (mais pas par voie d'émission au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le gérant/conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale

de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques; pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un

projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 21. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant des paiements reçus au titre de tels actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce même compartiment, le gérant/conseil de gérance peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé. Tous les autres actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs (les Investisseurs) de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers (les Créanciers) dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint.

Les droits des associés de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 23. Subordination. Tous les créances que les associés de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation 2004.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 4.000.-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Géraldine SCHMIT, administrateur de société, née le 12 novembre 1969, à Messancy (Belgique), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg; et
 - Michael VANDELOISE, employé privé, né le 16 juillet 1982 à Luxembourg, résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VANDELOISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008, Relation: LAC/2008/30817. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008113699/242/464.

(080131710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Navcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.811.

In the year two thousand and eight, on sixth day of August,
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

The board of directors of Navcon S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 135.811,

represented by Ms Frédérique Davister residing in Luxembourg,

pursuant to a resolution of the board of directors including a power of attorney dated July 30, 2008.

An excerpt of the minutes of said meeting, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) Navcon S.A. a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 135.811, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on January 2, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 27, 2008, number 500. The articles of association have ever been amended.

2) The subscribed capital of the company is set at twenty-four thousand Pounds Sterling (GBP 24,000) consisting of one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) each.

3) Pursuant to Article five of the articles of association, the authorized capital is set at fifteen million Pounds Sterling (GBP 15,000,000) represented by seven hundred fifty thousand (750,000) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) each.

4) In its meeting of July 30, 2008, the board of directors of the said company has decided to increase the capital up to five million six hundred twenty thousand six hundred forty Pounds Sterling (GBP 5,620,640) through the issue of two hundred seventy-nine thousand eight hundred thirty-two (279,832) shares, each having a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20).

The board of directors is authorized to issue shares without reserving for the existing shareholder a preferential right to subscribe to the shares issued.

All such shares have been fully paid up to the value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) per share, in cash, so that the total amount of five million five hundred ninety-six thousand six hundred forty Pounds Sterling (GBP 5,596,640) has been put at the disposal of the Company, as was justified to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of share capital, Article five of the articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at five million six hundred twenty thousand six hundred forty British Pounds (GBP 5,620,640) represented by two hundred eighty-one thousand thirty-two (281,032) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20) per share.

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at fifteen million British Pounds (GBP 15,000,000) consisting of seven hundred fifty thousand (750,000) shares having a par value of twenty British Pounds (GBP 20) per share. During the period of five years, from the date of the publication of the authorisation granted to the board to issue such shares, the directors be and are hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorized capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the appearing person this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the representative of the appearing person, said appearing person signed together with the notary this deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Le Conseil d'Administration de la société Navcon S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 135.811,

représenté par Melle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration accordant un pouvoir de substitution du 30 juillet 2008.

Un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant dans ladite qualité, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1) Navcon S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 135.811, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 février 2008, sous le numéro 500. Les statuts n'ont jamais été modifiés.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à vingt-quatre mille Livres Sterling (GBP 24.000) représenté par mille deux cents (1.200) actions, chacune avec une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à quinze millions de Livres Sterling (GBP 15.000.000) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions, chaque action ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20).

4) En sa réunion du 30 juillet 2008, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social jusqu'à cinq millions six cent vingt mille six cent quarante Livres Sterling (GBP 5.620.640), par l'émission de deux cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente-deux (279.832) actions, chacune ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20).

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions sans réserver à l'ancien actionnaire un droit préférentiel de souscription.

Ces actions ont été entièrement libérées, en numéraire, à leur valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) par action, de telle sorte que le montant de cinq millions cinq cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante Livres Sterling (GBP 5,596,640) est à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** La Société a un capital social de cinq millions six cent vingt mille six cent quarante Livres Sterling (GBP 5.620.640) représenté par deux cent quatre-vingt-un mille trente-deux (281.032) actions ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune.

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à quinze millions de Livres Sterling (GBP 15.000.000) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20). Durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'autorisation conférée au conseil d'administration d'émettre ces actions, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options sur des actions aux personnes et selon les conditions qu'ils jugent appropriées (et en particulier à procéder à ces émissions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008. LAC/2008/34187. - Reçu trente-cinq mille trois cent trente euros neuf cents Eur 0,5% = 35.330,09.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113238/5770/117.

(080131027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Access Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.176.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Patrick Littaye, Company manager, residing at 524, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique here represented by Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) Pierre Delandmeter, lawyer, residing professionally at 8-10, avenue Marie-Thérèse, L2132 Luxembourg here represented by Yannick Deschamps, Lawyer, residing in professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies given, signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of Access Participations S.A. (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other right deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may further guarantee, grant loans, advance, manage or otherwise assist the companies or partnership in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies or partnership as the Company; with respect thereto the Company may use its funds for benefiting from the economy resulting from providing any other company or partnership with which the Company is linked by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, with borrowing, advancing, guaranteeing or other assistance.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 5. The subscribed capital is set at one hundred twenty five thousand EUR (EUR 125.000,-) represented by one thousand two hundred fifty (1.250) shares with a nominal value of one hundred EUR (EUR 100,-) each.

The total un-issued but authorized capital of the Company is fixed at one million euro (EUR 1.000.000) and is subject to specific limits and conditions set out below.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

Within the limits of the authorized capital set out above, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, in accordance with the terms and conditions below by creating and issuing new shares, it being understood that:

- the authorisation will expire five years after the date of publication of this Articles of Incorporation but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of shareholders;
- the Board of Directors is authorized to issue the new shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion; and,
- the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for new shares.

The Company may issue redeemable shares and may redeem those shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its

shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment of any shares which the Company redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in aforementioned article 49-8 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies.

The Company may furthermore issue, by way of private placement only, notes, bonds, debenture and any kind of debt and/or equity securities.

Art. 6. Shares may be issued in registered or in bearer form at the shareholder's option.

Shares may be evidenced at the shareholder's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday in the month of May at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex. A corporation may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors (which may be held by way of a conference call).

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the principal shareholder, the investment funds under assistance or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 17. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the individual signature of the day-to-day manager designated pursuant to Article sixteen hereof, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 18. The accounts of the Company shall be audited by statutory auditor. The auditor shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine his office term.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law, the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors, determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitory dispositions

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on the last day of December 2008.

The first ordinary general meeting shall be held in 2009.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- 1.249 (one thousand two hundred and forty-nine) shares have been subscribed by Patrick Littaye for EUR 124.900,- (one hundred and twenty-four thousand nine hundred euros)

2.- 1 (one) share has been subscribed by Pierre Delandmeter for EUR 100,- (one hundred euros)

TOTAL: 1.250 (one thousand two hundred and fifty) shares for EUR 125.000,- (one hundred and twenty-five thousand euros)

The shares have all been fully paid up in cash so that one hundred twenty five thousand EUR (EUR 125.000,-) are now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

General Meeting of Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

First resolution

The meeting elected as Directors:

- Patrick LITTAYE,

born on August 26, 1939, in Suresnes, France
residing at 524, rue Louise, B-1050 Bruxelles.

Partner Manager, Access International Advisors, LLC

- Thierry Magon de la VILLEHUCHET,

born on April 23, 1943, in Paris, France
residing professionally, 509 Madison Avenue, 22nd Floor, New-York, NY 10 022, USA
President and CEO, Access International Advisors, LLC

- Pierre DELANDMETER,

born on March 26, 1959, in Uccle, Belgium
residing professionally, 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Attorney at law, Luxembourg

The Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting in 2009.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siege social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The auditor shall remain in office until the close of the ordinary general meeting in 2009.

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Patrick Littaye, administrateur de société, résidant 524, avenue Louise, B - 1050 Bruxelles

Ici représenté par Yannick Deschamps, Juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) Pierre Delandmeter, avocat, résidant professionnellement 8-10, avenue Marie-Thérèse L2132 Luxembourg

Ici représenté par Yannick Deschamps, Juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur, annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Access Participations S.A. (la 'Société').

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés ou partenariat dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société; à ce sujet, la Société pourra utiliser ses fonds afin d'obtenir un bénéfice de l'économie résultant de la fourniture à tout autre société liée directement ou indirectement à la Société par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlé par ou est contrôlé conjointement avec cette société ou partenariat de la Société d'emprunt, avance, garantie ou tout autre assistance ou tout autre type de financement ou d'assistance ou aide financière légale.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, sociale ou militaire, que le Conseil d'Administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette

déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société par des actes de gestion journalière.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent vingt cinq mille EUR (EUR 125.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé mais non émis de la Société est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000) et est soumis à des conditions spécifiques exposées ci-dessous.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Dans les limites du capital autorisé ci-dessus, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration conformément aux conditions exposées ci-dessous, par la création de nouvelles actions étant entendu que:

- l'autorisation expirera cinq ans après la publication de l'acte de constitution, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires;
- le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les nouvelles actions en une ou plusieurs étapes; et,
- le Conseil d'Administration peut supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants de la Société.

La Société peut émettre des actions rachetables et peut racheter ces actions à tout moment si le conseil d'administration le considère dans le meilleur intérêt de la Société, sujet aux termes et conditions qu'il détermine conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le Conseil d'administration pourra créer de temps à autre toute réserve de capital qu'il déterminera appropriée (en plus de celle qui sont requises par la loi) et pourra créer une réserve à payer des fonds reçus par la Société comme primes d'émission sur les émissions et vente de ses actions, ces réserves ou surplus à payer peuvent être utilisés par le conseil d'administration pour permettre le paiement de toutes actions que la Société rachètera en conformité avec ses statuts.

Les actions rachetées par la Société resteront existantes mais n'auront pas de droit de vote ou de droit à participer aux dividendes déclarés par la Société ou dans toute distribution payée lors de la dissolution ou liquidation de la Société.

Le prix de rachat sera déterminé par le conseil d'administration, conformément aux limites prévues par l'article 49-8 sus-mentionné de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

La Société pourra par ailleurs émettre, dans le seul but de placement privé, des notes, des obligations et toute sorte de dettes ou titres actions.

Art. 6. Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et réalisées par déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 7. L'Assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le second jeudi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation concernés.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex, un mandataire. Un actionnaire personne morale pourra établir une procuration dans le chef d'une personne dûment autorisée. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'Assemblée des actionnaires, dûment convoquée, sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'Assemblée Générale, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. Cependant, si tous les actionnaires sont

présents ou représentés à une l'Assemblée Générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants devront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur et/ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes, un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera les directeurs de la Société dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration. Avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée (qui peut être tenu par voie de conférence téléphonique).

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec l'objet de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur ou fondé de pouvoir qui est administrateur fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par-là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne toute matière en relation avec ce contrat ou autre affaire. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur fondé de pouvoir à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'applique pas aux relations ou intérêt impliquant le principal actionnaire, le fonds d'investissement assisté ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer souverainement.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

Art. 16. Le Conseil d'Administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à la conduite des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme dû mandataire) et ses pouvoirs concernant la politique et les objectifs de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou sociétés qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil d'Administration, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui, si le Conseil d'Administration l'autorise, pourront sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs par acte notarié ou procuration sous seing privé.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature individuelle du directeur général délégué à la gestion journalière conformément à l'Article 16, ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes. Le commissaire sera nommé par les actionnaires réunis en Assemblée Générale qui fixera la durée de son mandat.

Art. 19. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de l'année suivante.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

L'Assemblée Générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, la répartition des résultats annuels.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi.

Le Conseil d'administration déterminera la monnaie dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que l'heure et le lieu de paiement.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le dernier jour de décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- 1.249 (mille deux cent quarante-neuf) actions sont souscrites par Patrick Littaye, soit une valeur de EUR 124.900,- (cent vingt-quatre mille neuf cents euros).

2.- 1 (une) action est souscrite par Pierre Delandmeter, soit une valeur de EUR 100,- (cent euros).

TOTAL: 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros).

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt cinq mille EUR (EUR 125.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

108570

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 3.000.-.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs:

-Patrick LITTAYE,

Né le 26 août 1939 à Suresnes, France

résidant 524, avenue Louise, B-1050 Bruxelles.

Partenaire Gérant, Access International Advisors, LLC

-Thierry Magon de la VILLEHUCHET,

Né le 23 avril 1943 à Paris, France

résidant professionnellement 509 Madison Avenue, 22nd Floor, New-York, NY 10 022, USA

Président et CEO, Access International Advisors, LLC

-Pierre DELANDMETER,

Né le 26 mars 1959 à Uccle, Belgique

résidant professionnellement 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Avocat à la Cour, Luxembourg

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le commissaire restera en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est établi 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. DESCHAMPS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30845. - Reçu six cent vingt-cinq euros (0,5% = 625.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008113705/242/504.

(080131776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

GKM - Immo, Société Civile.

Siège social: L-1232 Howald, 71, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg E 1.605.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) Madame Véronique Migeot, employée de banque, née à Namur (Belgique), le 24 mai 1967, demeurant à L-1232 Howald, 71, rue Ernest Beres,

2) Monsieur Eric Geelen, employé de banque, né à Verviers (Belgique), le 6 juillet 1969, demeurant à L-1232 Howald, 71, rue Ernest Beres.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société civile immobilière GKM-IMMO établie et ayant son siège à L-1232 Howald, 71, rue Ernest Beres, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 1.605, (numéro d'identité 1999 7001 624).

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 758 du 13 octobre 1999,

II.- Le capital de la société est fixé à dix mille euros (10.000.- €) représenté par 100 parts d'intérêts de cent euros (100.- €) chacune, entièrement souscrites et libérées par les comparants chacun pour moitié.

Sur ce, les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- ils ont décidé de dissoudre et de liquider la société,
- ils ont déclaré que la société a cessé toutes ses activités et en conséquence ils prononcent sa dissolution,
- ils donnent pleine et entière décharge aux gérants,
- ils déclarent que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'ils répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés au prorata de leur participation, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Les comparants déclarent en outre que l'actif de la société comprend l'immeuble suivant:

Une maison d'habitation avec place et toutes appartenances et dépendances, L-1232 Howald, 71, rue Ernest Beres, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Hesperange, section A de Hesperange:

- Numéro 874/4776, lieu-dit «rue Ernest Beres», place (occupée) bâtiment à habitation, d'une contenance de 11 ares 05 centiares,

Titre de propriété

Le prédit immeuble appartient à la société GKM-IMMO pour l'avoir acquis comme terrain à bâtir des consorts FEYDER aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Frank BADEN en date du 6 juillet 1999, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 23 juillet 1999, volume 1598, numéro 21.

Le prédit immeuble est estimé à un million quatre-vingt-quinze mille (1.095.000,-) euros.

Il est par ailleurs grevé d'une inscription hypothécaire au profit de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg consenti par la société GKM-IMMO en qualité de caution réelle et solidaire du chef d'une ouverture de crédit consentie par la banque aux comparants préqualifiés et dont le solde s'élève à cent soixante et onze mille cinq cents (171.500,00) euros.

En conséquence de ce qui précède, le prédit immeuble appartient désormais à chacun des comparants pour une moitié indivise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Certification d'état civil

Le notaire instrumentant certifie l'état civil des comparants comme suit:

- celui de Madame Véronique Migeot (matricule 19670524 461) sur base de son passeport belge numéro EG370240,
- celui de Monsieur Eric Geelen (matricule 19690706 590) sur base de son passeport belge numéro EG374577.

Signé: Geelen, Migeot, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008. Relation: LAC/2008/9579. — Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 7 avril 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2008113233/241/63.

(080131272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Jasperl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 5, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.165.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Pascal MAZUIS, indépendant, demeurant à B-6810 Jamoigne, rue Neuve, 1.
- 2) Madame Francine WELSCHEN, employée privée, demeurant à B-6810 Jamoigne, rue Neuve, 1.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «JASPERL S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Perlé.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la mise en valeur d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant à l'objet social ou qui sont susceptibles de le favoriser.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividendes.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Pascal MAZUIS, préqualifié, cinquante actions	50
2. Madame Francine WELSCHEN, préqualifiée, cinquante actions	50
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Pascal MAZUIS, indépendant, né à Luxembourg, le 28 mars 1956, demeurant à B-6810 Jamoigne, rue Neuve, 1.

b) Madame Francine WELSCHEN, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 16 juillet 1957, demeurant à B-6810 Jamoigne, rue Neuve, 1.

c) Madame Stéphanie MAZUIS, étudiante, née à Messancy (Belgique), le 25 novembre 1983, demeurant à B-6810 Jamoigne, rue Neuve, 1.

Monsieur Pascal MAZUIS, préqualifié sub a), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Jean-Philippe MAZUIS, étudiant, né à Messancy (Belgique), le 1^{er} décembre 1985, demeurant à B-6810 Jamoigne, rue Neuve, 1.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-8824 Perlé, rue Neuve, 5.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAZUIS, WELSCHEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 août 2008. Relation: CAP/2008/2479. - Reçu cent cinquante-cinq euros, 31.000,00 à 0,5% = 155,00.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 août 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008113219/236/167.

(080131110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

D.G.C. Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.396.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Hervé BURGER, Président
- Monsieur Théo LIMPACH, Membre
- NOTZ, STUCKI & CIE S.A., Membre

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008113311/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signes I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.109.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SIGNES I S.A.

Signature

Référence de publication: 2008113117/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00396. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

OFI Single Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.003.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 26 mai 2008

Composition du Conseil d'administration:

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Thierry Callault, de Monsieur Jean-Marie Mercadal, de Madame Sophie Fiszman, de Monsieur Gérard Bourret, de Monsieur Maxime Blanquet du Chayla et de Madame Lydia Vidal de Verneix en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 Décembre 2008.

Il a été décidé d'approuver l'élection de Monsieur Vincent Ribuot, né le 5 mars 1963 et demeurant professionnellement au 29, rue de la Croix Sourdeau, 44230 Saint Sébastien sur Loire, France et de Monsieur Hugues Fournier né le 1^{er} juin 1964 et demeurant professionnellement au 234, rue Championnet, 75018 Paris, France en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 Décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour OFI SINGLE SELECT

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire, Company Administration

Martina Graessler

Référence de publication: 2008113323/13/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Eurazeo Real Estate Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.809,06.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 94.709.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société le 29 juillet 2008 que les mandats des gérants étant venus à échéance, les associés ont décidé de réélire les gérants suivants, pour une période d'un an prenant fin à l'issue des résolutions des associés de la Société délibérant sur les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008:

- Monsieur Bruno Keller, né le 22 décembre 1954 à Neuilly sur seine (92), France, directeur général, domicilié professionnellement au 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France;

- Monsieur Christophe Aubut, directeur comptable, né le 3 novembre 1965 à Noisy-le-Sec (93), France, domicilié professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

Par ailleurs et suite aux démissions des gérants, Messieurs François Pfister et Stéphane Hadet, les associés ont décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat à la date des prédites résolutions les gérants suivants:

- Monsieur Vincent Cormeau, directeur, né le 29 août 1960 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Bertrand Michaud, directeur, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Les mandats de Messieurs Cormeau et Michaud expireront lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés de la Société qui statuera en 2009 sur l'exercice social clos le 31 décembre 2008.

Il résulte de ces mêmes résolutions que le mandat de Ernst & Young S.A., immatriculée auprès du RCS à Luxembourg sous le numéro B 47.771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que Commissaire de la Société, a été renouvelé pour une période d'un an prenant fin à l'issue des résolutions des associés de la Société délibérant sur les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Christophe Aubut / Bruno Keller

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008113021/5917/33.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.
